

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°1

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Nicole LEMUE, première adjointe,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

1 -COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 –BUDGET COMMUNAL

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2024 pour les budgets principaux ou budgets annexes rattachés sous instruction M57 ou M4.

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 4 mars 2025.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 233 513.41
Recettes de fonctionnement	1 416 982.42
Excédent de fonctionnement reporté de N -1 (2023)	220 000.00
Résultat de clôture -excédent	183 469.01
Résultat cumulé	403 469.01
Dépenses d'investissement	403 023.05
Recettes d'investissement	249 281.19
Excédent d'investissement reporté de N - 1 (2023)	285 925.11
Résultat de clôture -excédent	132 183.25

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix favorables)

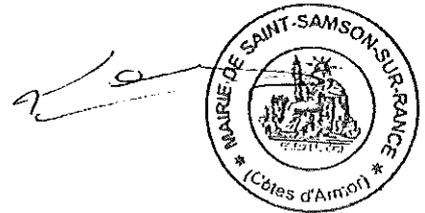
- **APPROUVE** le CFU 2024 du budget de la commune
- **DECIDE** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 403 469.01 € soit repris au budget 2025 ainsi qu'il suit :
 - o **223 469.01 €** à la section d'investissement (1068)
 - o **180 000 €** à la section de fonctionnement R002

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
La première adjointe
Nicole LEMUE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°2

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Nicole LEMUE, première adjointe,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

2- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET ANNEXE POLE DE TOURISME

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2024 pour les budgets principaux ou budgets annexes rattachés sous instruction M57 ou M4.

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 4 mars 2025.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	251 710.35
Recettes de fonctionnement	359 950.64
Excédent de fonctionnement reporté (2023)	25 000
Résultat de clôture -excédent	108 240.29
Résultat cumulé	133 240.29
Dépenses d'investissement	114 715.83
Recettes d'investissement	192 105.69
Déficit d'investissement reporté de N - 1 (2023)	- 108 030.87
Résultat cumulé- déficit	- 30 641.01

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix favorables)

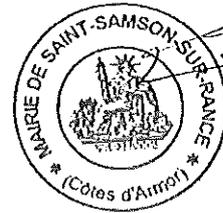
- DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 133 240.29 € sera repris au budget 2025 ainsi qu'il suit :
- 108 240.29 € à la section d'investissement (1068)
- 25 000 € à la section de fonctionnement R002

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
La première Adjointe
Mme Nicole LEMUE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°3

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

3 -TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 4 mars 2025 ,
Il est proposé de conserver les taux identiques à ceux de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité (19 voix favorables)**,

- **DECIDE** de conserver les taux ci-dessous pour l'année 2025 :

- Taxe foncière (bâti)

Ancien Taux communal	Ancien Taux du département des côtes d'Armor
17.62 %	19.53 %

Soit taux total de **37.15 %**

- Taxe foncière (non bâti) **76.20 %**
- Taxe d'habitation sur résidence Secondaire (THRS) **17.78 %**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°4

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

4 -APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Vu l'article L 2121-29 du code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la Collectivité a adopté par délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget de la commune,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT « dans la limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix favorables)

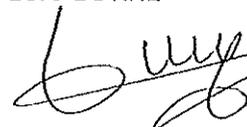
- Autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 4 % des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°5

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

5- BUDGET PRIMITIF 2025 -COMMUNE

Vu avis de la commission des finances du jeudi 13 mars 2025 il est proposé le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025
CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale	431 000,00
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	806 500,00
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	4 225,00
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	125 842,00
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements	21 000,00
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	86 158,00
CHAPITRE 66 - Charges financières	30 800,00
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00
CHAPITRE 68 - Provision	1 500,00
TOTAL :	1 508 025,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025
002 - Excédents antérieurs reportés	180 000,00
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	500,00
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre section	636,00
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes	171 682,00

CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	73 937,00
CHAPITRE 731 - Impositions directes	637 372,00
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	418 893,00
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00
CHAPITRE 76 - Produits financiers	5,00

TOTAL : 1 508 025,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2024	BP 2025
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre section		636,00
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales		100 000,00
CHAPITRE 16 - Emprunts		66 600,00
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	68 046,00	290 960,00
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	1,00	78 300,00
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours	67 933,60	1 246 000,00
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	500,00	0,00

TOTAL : 136 480,60 1 782 496,00

1 918 976,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2024	BP 2025
001 - Excédents d'investissement reportés		132 183,25
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement		125 842,00
CHAPITRE 024 - produits des cessions		400,00
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre section - amortissement		21 000,00
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales		100 000,00
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves		270 469,01
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0	1 269 082,34

TOTAL :

1 918 976,60

BUDGET COMMUNE / DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2025

		Budget 2025	R.A.R.
203	Frais d'Etudes, de recherche et de développement		
	Frais Géomètre autres que piste cyclable	6 000,00	
	Maîtrise d'œuvre piste cyclable	30 000,00	
	Maîtrise d'œuvre et autres missions Bâtiments Mairie	246 960,00	8 376,00
		282 960,00	8 376,00
204182	Bâtiments et		

Installations			
	Nouveau Programme éclairage public 2025	8 000,00	
	Rénovation 5 foyers SDE 22		7 800,00
	Mise en conformité rue du Domaine		4 290,00
	Rénovation Eclairage public Prog. 2024		42 120,00
	Eclairage passage piétons RD 57 La Quinardais		5 460,00
		8 000,00	59 670,00
2111	Terrains Nus		
	Rétrocession Terre d'Armor / La Ville Malard	27 000,00	1,00
	Achat terrain pour piste cyclable	3 000,00	
		30 000,00	1,00
2183	Matériel Informatique		
	Matériel informatique Mairie et services	4 000,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier		
	Achats mobiliers pour Centre de loisirs (transfert école)	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles		
	Tables picnic et ping pong La Hisse	3 000,00	
	Achats pour cantine (four ou Lave-Vaisselle)	17 000,00	
	Vélos pour école maternelle	1 300,00	
	Matériel Services Techniques	18 000,00	
		39 300,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours		
	Travaux Réaménagements Bâtiments autour de la Mairie	1 204 000,00	
	Travaux cimetière (aménagement espace cavurnes)	12 000,00	
	Vitraux église	5 000,00	
	Aménagement espace déchets près de la cantine	8 000,00	
	Travaux à l'école pour transfert ALSH	10 000,00	
	Végétalisation de la cour	7 000,00	

1 246 000,00 | 0,00

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix favorables)
- **ADOpte** le budget 2025 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	1 508 025 €
Section d'investissement	1 918 976 €

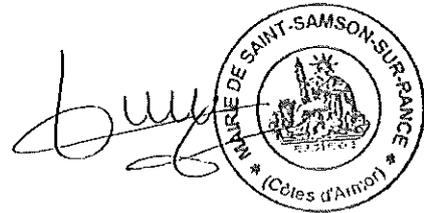
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.

Le Maire

Loïc LORRE

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°6

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

6- BUDGET ANNEXE 2025--POLE DE TOURISME

Vu avis de la commission des finances du jeudi 13 mars 2025 il est proposé le budget suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025
CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale	156 750,00
CHAPITRE 012 - Charges de personnel	55 250,00
CHAPITRE 022 - Dépenses Imprévues	1 500,00
CHAPITRE 023 - Virement a la section d'investissement	41 148,97
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements	67 808,03
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	2 200,00
CHAPITRE 66 - Charges financières	10 700,00
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	1 500,00
CHAPITRE 68 - Provisions	1 000,00
TOTAL :	337 857,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025
002 - Excédents antérieurs reportés	25 000,00
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre section	15 057,00
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes	237 800,00
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	60 000,00
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	0,00

TOTAL : 337 857,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	RAR 2024	BP 2025
CHAPITRE 001- Déficit antérieur reporté		30 641,01
CHAPITRE 020 - Dépenses Imprévues		0,00
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre section		15 057,00
CHAPITRE 041 - Opération d'ordre		5 000,00
CHAPITRE 16 - Emprunts		24 500,00
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles		0,00
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles		87 600,00
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours	23 970,82	50 500,00
TOTAL :	23 970,82	213 298,01
	237 268,83	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	41 148,97
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre section - amortissement	67 808,03
CHAPITRE 041 - Opérations d'ordre entre section	5 000,00
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	108 240,29
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	15 071,54
TOTAL :	237 268,83

BUDGET POLE DE TOURISME / DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2025

	Budget 2025	R.A.R.
2184 Matériel de bureau et mobilier		
Achats mobilier pour Gîte d'étape	7 000,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles		
Achats de 3 mobil-homes, transports, mises en place, terrasses...	80 600,00	
2313 Immobilisations corporelles en cours / Constructions		
Fenêtres du gîte, ballons d'eau chaude aux sanitaires ...	50 500,00	23 970,82

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (19 voix favorables)

- - **ADOpte** le budget annexe pole de tourisme 2025 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement	337 857 €
Section d'investissement	237 268.83€

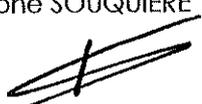
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.

Le Maire

Loïc LORRE

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE




DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°7

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 21 mars 2025

7-SUBVENTIONS CCAS, ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE

Suite à la réunion du 18 mars 2025 de la commission des affaires sociales et périscolaires – Animation – Vie associative, il est proposé l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2025 :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES

Associations communales	Proposition 2025
Football Club Samsonnais	250 €
DBS Basket	6 000,00 €
Sabotées samsonnaises	250,00 €
Badminton samsonnais	250,00 €
Club de l'Amitié	335 €
La Samsonnaise (chasse)	130 €
Anciens Combattants	130 €
Association Parents d'Elèves (action culturelle)	250,00 €
ECKLA (Kayak)	250,00 €
Margo de Mada	250,00 €
St Samson Festivités	250,00 €
Festirance	500,00 €
	8845,00 €

CCAS	2 500,00 €
-------------	-------------------

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Associations hors commune	Proposition 2025
---------------------------	------------------

DIN HANDISPORT	20,00 €
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN (par apprenti :45€)	0€
Maison familiale rurale	45 €
CAT 4 Vaultx	45 €
SECOURS POPULAIRE DINAN	220 €
SECOURS CATHOLIQUE DINAN	220 €
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D OR DINAN	20,00 €
STEREDENN FJT DINAN	20,00 €
SECOURISME DINAN	20,00 €
S.N.S.M. sauvetage en mer	20,00 €
COMITE DEFENSE LIGNE SNCF DINAN DOL	20,00 €
ADAPEI (enfants et adultes handicapés)	20,00 €
DONNEURS DE SANG BENEVOLES DINAN	20,00 €
France ADOT don d'organes	20,00 €
UNAFAM (handicap psychique – schizophrène.....)	20,00 €
A.P.F. (paralysés France) délégation des cotes d'Armor	20,00 €
KIWANIS	100 €
PREVENTION ROUTIERE	20,00 €
ASS. FRANCAISE MYOPATHIE	20,00 €
Vacances et Familles	250,00 €
France ALZHEIMER 22	20,00 €
CROIX ROUGE -EPICERIE SOCIALE DINAN	220,00 €
Steredenn Espace Femmes Dinan	400 €
Banque alimentaire Dinan	220,00 €
Vlrade de l'espoir	20,00 €
Restos du cœur Dinan	220,00 €
Les jardins associatifs	500,00 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	20,00 €
Rêves de clowns	20 €
Collectif des maires des bords de Rance	100 €
Association les copines et copains des carrelets	100 €
	2 980 €

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - RASED

	Proposition 2025
RASED – commune de DINAN	180,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 voix pour)

- **APPROUVE** le versement de ces subventions.

Mme Stéphanie BOTREL M. Philippe BRENELIERE et Mme Noémie JAMOT ne prenant pas part au vote.

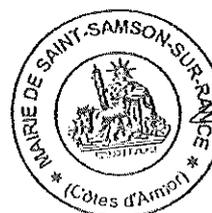
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.

Le Maire

Loïc LORRE

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE


DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°8

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

8 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Vu la loi n°2021-641 du 21 mai 2021

Vu l'article L442-5-1 du code de l'éducation

Suite à l'adoption de la loi du 21 mai 2021, dite loi Molac, visant à accompagner l'enseignement des langues régionales, entraînant modification de l'article L.442-5-1 du code de l'Education, la participation des communes pour les frais de scolarité des enfants résidents est obligatoire à la double condition :

- Qu'il s'agisse d'une école primaire publique ou privée sous contrat d'association,
- Et que la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil dans son école publique, à savoir l'enseignement du breton pour un même niveau de classe maternelle ou élémentaire.

La commune de St Samson-sur-Rance est concernée par une élève en classe de CM1 à l'école Diwan de Dinan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions (M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie JAMOT))

- **AUTORISE** le Paiement d'une participation financière de 530 € pour 1 élève scolarisé à l'école DIWAN participation qui correspond au cout moyen départemental par élève de classe élémentaire.

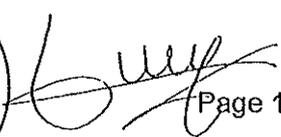
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour Copie Conforme.

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Le Maire,
Loïc LORRE



**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°9

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée **secrétaire de séance**.

Convocation du 21 mars 2025

9-TARIFS –PORT

Il est proposé de conserver les tarifs identiques pour 2025 soit :

<u>Tarif annuel - BATEAUX</u>	<u>HT</u>	<u>TTC</u>
Moins de 4 m	142,50	171
de 4 à 4,99 m	170,00	204
de 5 à 5,99 m	201,67	242
de 6 à 6,99 m	260,00	312
de 7 à 7,99 m	302,50	363
de 8 à 8,99 m	344,17	413
de 9 à 9,99 m	381,67	458
de 10 à 10,99 m	424,17	509
de 11 à 11,99 m	465,83	559
de 12 à 12,99 m	520,00	624
de 13 à 13,99 m	572,50	687
de 14 à 15 m	635,83	763
A QUAI	1 005,00	1206
Multicoques	plus 50%	

<u>Tarif mensuel</u>
Le tarif mensuel est fixé à 15% du tarif annuel hors saison (octobre à mai)
Et 25 % en saison (juin à septembre) le tarif journalier est à 2,5 % du tarif annuel

Prévision augmentation de 10 % si paiement non réglé après 1 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix favorables)

- **APPROUVE** ces tarifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Le secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
Le Maire
Loïc LORRE




DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE ST SAMSON SUR RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2025 n°11

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ le VINGT-SEPT MARS à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Loïc LORRE, Maire,

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

PRESENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Olivier JAVAUDIN, M. Philippe ROUXEL, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Noémie PRIOU JAMOT, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Philippe BRENELIERE, Mme Ghislaine LE BIAVANT, Mme Sandrine LACORRE, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel BROCHARD, Mme Anne MAILLOUX M. Jean-Luc PRENEAU, M. Michel FROMONT, Mme Virginie GOUMONT ;

EXCUSE :

Mme Céline MARTIN AGISSON, ayant donné procuration à M. Michel FROMONT,

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE a été désignée secrétaire de séance.

Convocation du 21 mars 2025

11 - SDE 22 – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'avis de la commission Travaux-Urbanisme-Environnement-Bâtiments du 24 février 2025

Il est proposé d'ajouter un éclairage supplémentaire pour le passage piéton situé sur la route départementale 57 au niveau des feux tricolores de la Halte.

Le SDE a établi un devis pour la création d'un éclairage supplémentaire :

Lieu	Type	Coût estimatif des travaux ttc	Charge commune
La Halte/RD57	Extension de l'éclairage public – passage piétons	7 128 euros	4290

La Commune a transféré la compétence d'éclairage public au Syndicat. Celui-ci bénéficiera du FCTVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 4290 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8% en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus indiqués.

La secrétaire de séance
Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE



Pour Copie Conforme.
Le Maire

Loïc LORRE

